

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 décembre 2015, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Gilles Gauvreau Benoît Couture
Rémi Beauchesne Steve Leblanc
Dominic Lapointe

Est absente: : la conseillère Manon Côté.

Les membres présents forment le quorum.

2015-12-212 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015
4. Présentation des comptes
5. Vente terrain du parc Industriel - Recyclage JP Inc.
6. Offre d'achat - Terrain du parc Industriel - H2O Innovation
7. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Nomination des pro-maires de l'année 2016
9. Calendrier des séances du Conseil 2016
10. Dépôt Plan triennal répartition et de destination des immeubles - Commission scolaire des Bois-Francis
11. Pression du réseau d'aqueduc
12. Carnaval de St-Adrien - Demande de location de nos équipements
13. Avis de motion - Règlement #488 Bibliothèque
14. Marge de crédit temporaire - Travaux TECQ 2015 (subvention encaissable en mars 2016)
15. Remplacement du serveur
16. Acquisition d'un module pour la gestion des permis de construction/rénovation
17. Extension de l'échéance - Marge de crédit #13
18. Réseau Biblio – Nommer 2 représentants
19. Fête de Noël - CPE Julie Blais et CPE Katy Mercier
20. Adhésion 2016 Rouli-bus (Transport adapté)
21. Dérogation mineure - Sébastien Rousseau
22. Rémunération 2016 - responsable du Centre sportif et préposée à l'entretien
23. Ville de Drummond - Entente pour Gestion des matières dangereuses
24. Fonds développement du territoire- fonds disponible de 15,900\$
25. Affectation au surplus de fonctionnement affecté de la somme de 12,950\$ pour le projet de clinique médicale
26. Adhésion 2016 - S.I.U.C.Q.
27. Correspondance :
 - a) Programme Réhabilitation du réseau routier local - Aide financière accordée de 133,098\$ (pavage route de St-Fortuna)

- b) Séance spéciale lundi le 14 décembre pour l'adoption du Budget 2016
 - c) Aide financière de 2,550\$ du Fonds de Mise en valeur du Patrimoine Bâti
 - d) Lettre de remerciement - Fondation québécoise du Cancer
 - e) Invitation au brunch des maires à Daveluyville - 13 décembre
 - f) TECQ - Encaissement de 236,948\$ en mars 2016
 - g) Lettre envoyée au Ministre des Transports pour aide financière discrétionnaire
 - h) Vœux des Fêtes - Techni-consultant
28. Période de questions
29. Clôture de la séance

2015-12-213 Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 2 novembre 2015 soit accepté, tel que rédigé.

2015-12-214 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 314,820.00\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2015-12-215 Vente d'un terrain du Parc Industriel - Recyclage JP Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la corporation vende à RECYCLAGE J.P. INC. l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un terrain ou emplacement situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, GOP 1A0, connu et désigné comme étant une partie du lot QUARANTE-QUATRE « A » (ptie 44A) du rang A SUD-OUEST (rang A S.O.) du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond, de forme irrégulière, bornée vers le sud-est par la route 161 après élargissement (ptie 44A), vers le sud, vers le sud-ouest, vers l'ouest, vers le nord-ouest et vers le nord-est par une autre partie du lot Quarante-Quatre « A » (ptie 44A), des susdits rang et cadastre.

Cette parcelle de terrain peut-être plus explicitement décrite comme suit :

Partant d'un point situé sur la limite nord-ouest de l'emprise de la route 161 à une distance de quatre cent quatre-vingt-quinze mètres et soixante-huit centièmes (495,68 m) dans un gisement de 216°45'17'', de l'intersection de ladite limite avec la limite sud-ouest du lot 44A-18 (3e Avenue); de là, dans un gisement de 216°45'17'', une distance de cent quinze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (115,92 m); de là, dans une direction généralement ouest, une distance de neuf mètres et quarante et un centièmes (9,41 m) mesurée le long d'un arc de cercle de six mètres (6,00 m) de rayon; de là, dans un gisement de 306°36'51'', une distance de quarante-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (48,96 m); de là, dans

une direction généralement nord, une distance de neuf mètres et quarante-quatre centièmes (9,44 m) mesurée le long d'un arc de cercle de six mètres (6,00 m) de rayon; de là, dans un gisement de 36°45'17'', une distance de cent seize mètres et quatre centièmes (116,04 m); de là, dans un gisement de 126°45'17'', une distance de soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) jusqu'au point de départ et contenant une superficie de sept mille quatre cent vingt mètres carrés et cinq dixièmes (7 420,5 m. car.).

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

Le tout tel que décrit et montré à une description technique et un plan préparés par les soins de Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, en date du vingt-six novembre deux mille quinze (26 novembre 2015), sous le numéro huit mille quarante cent quarante (8,440) de ses minutes, copie dudit plan sera annexé à l'acte de vente.

QUE la Municipalité fera le nécessaire pour que le branchement au réseau d'égouts public soit disponible.

QUE la possession dudit immeuble pour l'acheteur sera lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire.

QUE le prix de la vente sera de VINGT-SIX MILLE DOLLARS (26,000\$), payable au plus tard lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire.

QUE le contrat de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tel contrat.

QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2015-12-216 Offre d'achat - Terrain du parc industriel - H2O Innovation Inc.

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat relative à l'acquisition d'un terrain du parc industriel (route 161) a été proposée par l'entreprise H2O Innovation Inc. à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont rencontré le 5 octobre 2015 M. Rock Gaulin, vice-président production et opérations afin d'éclaircir certains points de cette offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait parvenir par écrit le 28 octobre 2015 une lettre demandant certains ajustements/corrections à l'entreprise H2O Innovation Inc. concernant certains points de l'offre d'achat soumise par l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise H2O Innovation Inc. a accepté intégralement toutes les demandes d'ajustements/corrections demandées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de tous les détails de la nouvelle offre d'achat soumise par l'entreprise H2O Innovation Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les 2 parties se sont entendus sur les termes de la future transaction;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER M. François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général, à signer au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord l'offre d'achat et tous documents relatifs à cette transaction dans l'intérêt de la municipalité.

2015-12-217 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2015-12-218 Nomination des pro-maires pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE nommer les conseillers suivants en tant que pro-maires pour les périodes suivantes :

- Steve Leblanc pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016;
- Manon Côté pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

2015-12-219 Calendrier des séances du Conseil 2016

CONSIDERANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, lesquelles se tiendront le lundi (à moins d'exception) et débiteront à 20 heures :

11 janvier	1er février
Mardi 8 mars	4 avril
2 mai	6 juin
11 juillet	8 août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

QU'un avis public de contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2015-12-220 Dépôt – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSBF (2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire des Bois-Francs (CSBF) pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

2015-12-221 Pression du réseau d'aqueduc

CONSIDERANT QUE la municipalité désire sensibiliser les résidents du périmètre urbain sur la pertinence de s'installer un "réducteur de pression" afin d'éviter certains problèmes dus à une hausse de la pression du réseau d'aqueduc;

CONSIDERANT QUE la municipalité a adopté en 2014 le Règlement #463 sur l'utilisation de l'eau potable et qu'elle désire informer les résidents du périmètre urbain des responsabilités de la municipalité et de leurs propres responsabilités en tant qu'utilisateur;

CONSIDERANT QUE le règlement #463 mentionne que la municipalité n'est pas responsable d'une pression d'eau trop forte ou trop faible;

CONSIDERANT QUE l'installation d'un "réducteur de pression" par les utilisateurs représente une alternative à coût raisonnable pour eux leur permettant d'éviter des situations parfois désagréables;

CONSIDERANT QUE le règlement #463 mentionne aux articles #5.3 et #5.4 les éléments suivants:

5.3 Fermeture de l'entrée d'eau

Les employés municipaux autorisés à cet effet ont le droit de fermer l'entrée d'eau pour effectuer des réparations au réseau de distribution sans que la Municipalité soit responsable de tout dommage résultant de ces interruptions; les employés doivent cependant avertir par tout moyen raisonnable les consommateurs affectés, sauf en cas d'urgence.

5.4 Pression et débit d'eau

Quel que soit le type de raccordement, la Municipalité ne garantit pas un service ininterrompu ni une pression ou un débit déterminé; personne ne peut refuser de payer un compte partiellement ou totalement à cause d'une insuffisance d'eau, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Si elle le juge opportun, la Municipalité peut exiger du propriétaire qu'il installe un réducteur de pression avec manomètre lorsque celle-ci dépasse 550 kPa, lequel doit être maintenu en bon état de fonctionnement. La Municipalité n'est pas responsable des dommages causés par une pression trop forte ou trop faible.

La Municipalité n'est pas responsable des pertes ou des dommages occasionnés par une interruption ou une insuffisance d'approvisionnement en eau, pour toutes causes qu'elle ne peut maîtriser. De plus, la Municipalité peut prendre les mesures nécessaires pour restreindre la consommation si les réserves d'eau deviennent insuffisantes. Dans de tels cas, la Municipalité peut fournir l'eau avec préférence accordée aux immeubles qu'elle juge prioritaires, avant de fournir les propriétaires privés reliés au réseau de distribution d'eau potable.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

QUE la municipalité fasse parvenir une correspondance aux utilisateurs du réseau d'aqueduc afin de les informer de l'adoption en 2014 du Règlement #463 sur l'utilisation de l'eau potable et inclure dans cette correspondance les articles #5.3 et #5.4 du présent règlement. De plus, la municipalité désire mettre l'emphase sur la pertinence de l'installation d'un "réducteur de pression" par les utilisateurs du réseau d'aqueduc.

2015-12-222 Carnaval de St-Adrien - Demande de location des équipements

CONSIDERANT la demande du Carnaval de St-Adrien (OTJ de St-Adrien) afin de louer les équipements de la municipalité pour la tenue d'une soirée de financement;

CONSIDERANT QUE la demande provient d'un organisme sans but lucratif et que le but de l'activité est de financer les opérations de l'OTJ de St-Adrien;

CONSIDERANT QUE l'activité se déroulera à l'intérieur du centre communautaire de St-Adrien;

CONSIDERANT QUE la manipulation et la gestion du système de son se fera sous la responsabilité de M. Francis Picard, bénévole ayant les compétences pour utiliser l'équipement adéquatement;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE louer le système de son à l'OTJ de St-Adrien et ce, au coût de 350\$, soit le coût déterminé selon la charte des tarifs de location de la municipalité.

2015-12-223 **Avis de motion – Règlement #488 fixant la réglementation générale de la bibliothèque municipale**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 488 fixant la réglementation générale de la bibliothèque municipale.

2015-12-224 **Marge de crédit temporaire- Travaux TECQ 2015 (Subvention encaissable en 2016)**

ATTENDU QUE la municipalité a investi plus de 236,000\$ en 2015 dans le cadre du programme de subvention TECQ et qu'elle a reçue une confirmation écrite datée du 18 novembre 2015 du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire comme quoi un montant de 236,948\$ sera encaissé en 2016 relatif aux investissements 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER la demande d'ouverture d'une marge de crédit temporaire d'un montant de 236,000\$ afin d'assumer les coûts des investissements 2015 et que celle-ci sera remboursée dès l'encaissement de la subvention par la municipalité;

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents relatifs à cet emprunt temporaire.

2015-12-225 **Remplacement du serveur informatique**

CONSIDERANT QUE le serveur informatique est considérablement âgé et que la municipalité désire s'assurer du bon fonctionnement de son réseau informatique;

CONSIDERANT QU'il s'agit d'un outil indispensable au bon fonctionnement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCEPTER l'offre de services de PG Solutions pour le remplacement du serveur informatique au coût de 2,904\$ + taxes.

2015-12-226 **Acquisition d'un module de notre logiciel pour la gestion des permis**

CONSIDERANT QUE la gestion des permis de construction/rénovation se fait présentement de façon manuelle;

CONSIDERANT QUE le processus pour compléter les permis manuellement s'avère très long et que l'utilisation d'un logiciel spécialisé en la matière permettrait de sauver beaucoup de temps et du même coup d'améliorer considérablement le service aux citoyens ainsi que de faciliter le suivi de chaque dossier (matricule);

CONSIDERANT QUE nous avons communiqué avec plusieurs autres municipalités et que celles utilisant le logiciel pour la gestion des permis nous le recommande grandement puisque celui-ci s'avère un outil de travail extrêmement apprécié et maintenant indispensable;

CONSIDERANT QUE le logiciel de gestion des permis permet d'avoir accès rapidement et facilement à toute l'information pertinente d'un même dossier au même endroit;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCEPTER l'offre de services de PG Solutions pour l'acquisition des modules Dossier central, Gestion des permis, Gestion des données multimédias et Gestion des fosses septiques au coût de 3,700\$ + taxes.

2015-12-227 **Extension de l'échéance de la Marge de Crédit #13**

ATTENDU QUE l'échéance de la marge de crédit #13 est le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la municipalité désire appliquer le produit de vente de ses terrains industriels sur le solde de cette Marge de Crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord demande une extension du délai de remboursement de la Marge de Crédit jusqu'en décembre 2016 et que celle-ci soit remboursée graduellement à même le produit de vente des terrains industriels et selon la situation des liquidités de l'année 2016.

2015-12-228 **Réseau Biblio – Nomination de 2 représentants**

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE nommer M. Rémi Beauchesne et M. Mathieu Couture en tant que représentants de la municipalité pour le Réseau Biblio CQLM.

2015-12-229 **Fête de Noël - CPE Julie Blais et CPE Katy Mercier**

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE permettre aux 2 CPE de la municipalité d'utiliser gratuitement le centre communautaire pour un dîner de la fête de Noël prévue le mardi 22 décembre 2015

2015-12-230 **Rouli-bus – Adhésion 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADHÉRER au transport adapté Rouli-Bus en 2016 pour une contribution de 2,409\$.

2015-12-231 **Demande de dérogation mineure de M. Sébastien Rousseau**

ATTENDU la demande de monsieur Sébastien Rousseau concernant l'immeuble situé au 10, rue Leblanc (lot P17, du rang 09 du cadastre du Canton de Ham et lot P17-10, du rang 09 du cadastre du Canton de Ham) et ayant pour objet de :

- régulariser la présence d'un bâtiment existant sur le terrain actuel d'une superficie de 1,902.3 m2 alors que celui-ci devrait être situé sur un terrain d'une superficie minimale de 4,000 m2. Le bâtiment aurait été conforme lors de la construction en 2003, mais une subdivision de terrain en 2011 a eu pour effet de rendre le bâtiment non-conforme. Le propriétaire n'ayant pas la possibilité d'augmenter la superficie de son terrain en achetant un terrain adjacent, la vente de sa propriété nécessite l'obtention d'une dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de M. Sébastien Rousseau, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 7 décembre 2015.

2015-12-232 **Rémunération 2016 - responsable du centre sportif et de la préposée à l'entretien**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUGMENTER le salaire horaire de 2% à compter de janvier 2016 de M. Alain Nolet, responsable du centre sportif et de Mme Ghislaine Poirier, préposée à l'entretien des édifices municipaux.

2015-12-233 **Ville de Drummond - Entente pour gestion des matières dangereuses**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ENTÉRINER l'entente entre la Municipalité du Canton de Ham-Nord et la Ville de Drummondville pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions concernant des matières dangereuses et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente. Cette entente sera renouvelable automatiquement annuellement avec préavis de 6 mois.

2015-12-234 **Fonds de développement du territoire - Fonds disponibles de 15,900\$**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été mise au courant qu'elle détient une enveloppe de 15,900 \$ provenant du FDT (Fonds de développement du territoire) et qu'elle doit être engagée au plus tard le 31 mars 2016 par résolution du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir les intentions de la municipalité pour son enveloppe FDT au plus tard le 18 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours en réflexion sur le projet qu'elle priorisera;

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord informe la MRC d'Arthabaska qu'elle est consciente des échéanciers à respecter et qu'elle s'engage à utiliser les fonds disponibles de 15,900\$ du Fonds de développement du territoire en déposant un projet d'ici le 28 février 2016 suite à l'analyse des projets potentiels.

2015-12-235 Affectation au surplus de fonctionnement affecté de la somme de 12,950\$ pour le projet de la clinique médicale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour objectif d'aider au financement d'un projet de mise sur pied d'une nouvelle clinique médicale à même les locaux de l'édifice de la caisse populaire situé au 285, 1re Avenue à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables ont déboursé un montant de 25\$ par adresse civique en 2015, ce qui représente un montant total de 12,950\$ lié à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en cours mais qu'aucune somme n'a présentement été dépensée pour celui-ci;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord affecte la somme de 12,950\$ à l'Excédent de fonctionnement affecté afin que cette somme soit réservée et utilisée pour le projet d'une future clinique médicale.

2015-12-236 Adhésion 2016 - S.I.U.C.Q.

ATTENDU QUE le Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;

ATTENDU QUE la municipalité peut adhérer aux services du S.I.U.C.Q. pour une contribution annuelle de 1.10\$/habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord adhère aux services du Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2016.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. d'une lettre de confirmation du MTQ d'une aide financière de 133,098\$ relative au Programme Réhabilitation du réseau routier pour les travaux 2016 à être réalisés sur la route de St-Fortunat;
2. qu'une séance spéciale du conseil aura lieu lundi le 14 décembre à 20h pour l'adoption du Budget 2016;
3. d'une aide financière de 2,550\$ du Fonds de mise en valeur du patrimoine bâti, aide financière qui sera utilisée pour la confection de panneaux d'interprétation relatant l'histoire de la municipalité;
4. d'une lettre de remerciement reçue de la "Fondation québécoise du cancer" pour le don de 50\$;
5. d'une invitation au brunch des 3 maires qui se tiendra à Daveluyville le 13 décembre prochain;
6. d'une lettre de confirmation du MAMOT comme quoi l'aide financière du Programme TECQ d'un montant 236,948\$ sera encaissé en mars 2016;
7. d'une lettre envoyée par la Municipalité au Ministère des Transports pour une aide financière discrétionnaire;
8. des Voeux des Fêtes reçu de la part de Tecni-Consultant;

Le maire lève l'assemblée à 20h40.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.